

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-788/SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 74-788/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

10 mai 1974

Numéro JO

n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro

25 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le district de Djibouti et tous les cercles est interdit à Adjallo Fabaneh Yilmo, né vers 1954 à Walamo (Ethiopie), condamné le 1° octobre 1973 par le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti, a un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol et DAS, écroué le 30 avril 1973, libérable le 30 avril 1974.